



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE BUDGET PARTICIPATIF DE LA JEUNESSE EN ARDECHE EST LANCE : (JEUNES) ARDECHOIS.ES, A VOS IDEES, A VOS PROJETS, A VOS VOTES !

23 juin 2020

Le Département de l'Ardèche et les partenaires du projet AJIR se lancent dans l'expérience du budget participatif en l'orientant vers les jeunes. A l'heure où inventer le monde à venir est plus important que jamais, ils ont souhaité donner directement la parole à la jeunesse ardéchoise pour imaginer, ensemble, l'Ardèche de demain. **Pour cette « première », une enveloppe pouvant atteindre 300 000 € est allouée** (dans une limite de 30 000 € par projet).

Le budget participatif de la jeunesse en Ardèche (budget participatif jeunesse) **concrétise une ambition du projet AJIR, lancé en 2016 : celle de la participation des jeunes Ardéchois.es à la construction des politiques publiques.** Il a été construit grâce à la mobilisation des 11-30 ans partout en Ardèche : 200 jeunes, consultés en ligne, ont donné leur vision de ce que pouvait être un budget participatif ardéchois, et 20 jeunes ont ensuite directement participé à la rédaction du règlement qui a été présenté en Assemblée départementale.

Participation, transition écologique et inclusion sont les priorités dégagées par les jeunes, prêts à être au cœur de la fabrique des politiques publiques ardéchoises.

Le budget participatif de la jeunesse en Ardèche, un pari pour l'avenir des jeunes...et de l'Ardèche

« AJIR étant par essence un projet partenarial qui nous a forcé à réviser nos méthodes, nos modes de décision et de pilotage des politiques publiques, il était l'espace idéal, le laboratoire tout indiqué pour construire ce premier budget participatif de la jeunesse en Ardèche », explique Laurence Allefresde, vice-présidente en charge de la jeunesse et de la vie associative.

Pour les partenaires AJIR, il s'agit là d'un vrai tournant dans la façon de construire les politiques publiques en Ardèche ; ils se mobilisent tous dans cette démarche qui augure une transformation profonde de l'action publique et qui leur permettra, ensemble, de continuer à inventer une Ardèche innovante, solidaire, écologique et démocratique.

« Cette expérience résulte d'une volonté de donner une place à la jeunesse ardéchoise, et de l'impliquer véritablement dans les politiques publiques. Ce budget participatif s'inscrit dans la droite ligne de l'expérimentation AJIR de ces dernières années. Dans le contexte actuel, alors que nous essayons tant bien que mal de nous remettre de la crise sanitaire et que nous affrontons une crise sociale et économique sérieuses, il est plus que jamais nécessaire de penser mais aussi de « faire avec les Ardéchois » ; comment inventer le monde d'après sans écouter ce que les jeunes ont à dire ? Ce budget participatif permettra également aux élus que nous sommes d'inclure concrètement les préoccupations de la jeunesse, notamment autour de la transition écologique, et de les impliquer dans la construction de l'Ardèche de demain » conclut Laurent Ughetto, président du Département.

Trois étapes pour le finaliser

Etape 1 : La boîte à idées : laisser aux jeunes la possibilité d'exprimer leurs idées sans contraintes

Cette étape réservée aux jeunes Ardéchois.e.s de 11 à 30 ans leur permet de déposer dès aujourd'hui **une idée** sur le site jeparticipe.ardeche.fr

Etape 2 : le dépôt des projets : ouvert à tous, sur la base ou non des idées de la boîte à idées

Ensuite, au tour des **porteurs de projets** de s'investir, du 23 juin au 6 septembre. Particuliers et structures pourront déposer des projets, inspirés ou non de la boîte à idées, toujours sur jeparticipe.ardeche.fr

Dans les deux cas, l'intégralité des conditions est à retrouver sur jeparticipe.ardeche.fr

Etape 3 : les votes : démocratie et accompagnement des institutions

Enfin, pour le vote, là aussi les jeunes auront une place essentielle :

- **Du 7 au 23 septembre : la pré-sélection en ligne.**
Tou.te.s les Ardéchois.es, quel que soit leur âge auront la possibilité de présélectionner leurs projets préférés, avec une majoration de +10% quand ils ont entre 11 et 30 ans.
- **Du 23 septembre au 3 octobre :** les services du Département et les partenaires AJIR vérifient la faisabilité des projets présélectionnés.
- **3 octobre :** un jury composé de jeunes et assisté de personnes-ressources sera organisé à l'Hôtel du Département. Les porteurs qui auront passé la pré-sélection et la validation technique seront invités à défendre leur projet devant ce jury.
- **Du 5 octobre au 5 novembre :** le vote final revient aux Ardéchois.es qui auront un mois pour décider des lauréats de cette première édition de budget participatif jeunesse.
- Ces lauréats ainsi que la démarche seront soumis au vote de l'assemblée départementale lors de l'assemblée plénière du mois de **décembre**.

Tout au long de cette démarche, le Département de l'Ardèche et les partenaires AJIR resteront mobilisés aux côtés des jeunes pour les accompagner, de la conception des projets à leur réalisation, en passant par la communication et la prise de décision.